

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1467

28 décembre 2005

SOMMAIRE

A.D.N. S.A., Luxembourg	70398	S.à r.l., Bertrange	70399
Aden Invest S.A.H., Luxembourg	70415	McKesson Information Solutions International, S.à r.l., Bertrange	70401
AEB-International Portfolios	70410	McKesson International Capital, S.à r.l., Bertrange	70400
Aggior S.A., Luxembourg	70415	McKesson International Holdings II, S.à r.l., Bertrange	70399
Agon Finance Holding S.A., Luxembourg	70371	Mermaid S.A., Luxembourg	70381
Agon Finance Holding S.A., Luxembourg	70373	Mermaid S.A., Luxembourg	70381
Amarlux, Agence Maritime Luxembourg, S.à r.l., Godbrange	70372	Midoc International Holding S.A., Luxembourg	70414
Asha S.A.H.	70390	Mondilux International Investments S.A., Luxembourg	70390
Avialease S.A., Luxembourg	70374	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg	70415
Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Senningerberg	70412	Multi-Investment Fund, S.à r.l., Luxembourg	70381
Betulla Invest S.A., Luxembourg	70413	Nigricolis Company S.A., Luxembourg	70379
BJ Services Company, S.à r.l., Luxembourg	70401	O.I. TX, S.à r.l., Luxembourg	70403
Boucle Locale Radio Lux, S.à r.l., Luxembourg	70372	O.I. TX, S.à r.l., Luxembourg	70408
Ca.Sa. International S.A., Luxembourg	70398	Onalia S.A., Luxembourg	70399
Clamart International S.A.H., Luxembourg	70414	Orange Alternative Investment Fund, Sicav, Luxembourg	70410
Columbus, Sicav, Luxembourg	70410	Pamir S.A.H.	70390
Complete Holding S.A., Luxembourg	70408	Parawood S.A., Luxembourg	70413
Compound Investments S.A., Luxembourg	70370	Parawood S.A., Luxembourg	70413
DEA S.A. (Développements, Economies & Associés), Luxembourg	70374	Râm S.A., Rodange	70373
Decofils S.A., Strassen	70410	Samaco Real Estate S.A., Luxembourg	70371
Dexia Luxpart, Sicav, Luxembourg	70411	Sancar Property & Trading, S.à r.l., Luxembourg	70401
Euro-Capital S.A., Luxembourg	70374	Saran S.A.H., Luxembourg	70412
Expert Capital S.A., Luxembourg	70398	Silice Europe S.A., Luxembourg	70409
Finalta S.A., Luxembourg	70393	Simon & Christiansen S.A., Capellen	70373
Geram International Holding S.A., Luxembourg	70416	Sinopia Alternative Funds, Sicav, Luxembourg	70411
Global Sports Entertainment, S.à r.l., Luxembourg	70384	Sisco S.A., Luxembourg	70370
H/H-Stadtwerkefonds KGaA, Luxembourg	70370	Sisco S.A., Luxembourg	70370
HPM Invest Sicav, Luxembourg-Strassen	70412	Sky S.A., Luxembourg	70379
HPM Invest Sicav, Luxembourg-Strassen	70413	Son Holding S.A.	70390
Hydinvest S.A., Mamer	70393	Southern Light Holding S.A., Luxembourg	70416
Immobilgi International, S.à r.l., Luxembourg	70371	Spike Press S.A., Luxembourg	70380
ING (L) Alternative Strategies, Sicav, Luxembourg	70415	Steyn Holding S.A.	70390
Klacken Holdings S.A., Luxembourg	70371	Tech Système International S.A., Luxembourg	70379
Lime Refr In S.A., Luxembourg	70383	Tirostem S.A., Strassen	70382
Lime Refr In S.A., Luxembourg	70384	Transimmob S.A.H., Luxembourg	70381
Lirin S.A., Luxembourg	70379	TS Koenigsallee Fixtures, S.à r.l., Senningerberg	70374
Lirin S.A., Luxembourg	70380	TS Koenigsallee GP, S.à r.l., Senningerberg	70393
McKesson Information Solutions Finance, S.à r.l., Bertrange	70400	Vasikka S.A.	70393
McKesson Information Solutions Holdings II,		Vector S.A., Luxembourg	70411
		Waldeck S.A., Luxembourg	70400

H/H-STADTWERKEFONDS KGaA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 104.637.

Le bilan pour la période du 23 novembre 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

(072332.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

COMPOUND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 64.826.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires sur l'exercice 2004 en date du 27 juillet 2005 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est venu à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008:

Monsieur Heikki Kähäri, administrateur, Hostert;

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, Luxembourg;

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, Luxembourg.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2006:

FIDUPLAN S.A., L-1635 Luxembourg, R.C.S. B 44.563.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01294. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(072334.3/752/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 73.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour SISCO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(072375.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 73.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour SISCO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(072370.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

KLACKEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 22.133.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006.

Extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072335.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

IMMOBILGI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 77.097.

Le bilan du 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(072337.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SAMACO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.233.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

(072338.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

AGON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 24.327.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072388.3/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

**AMARLUX, AGENCE MARITIME LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée,
(anc. AMARLUX, S.à r.l. T&T, AGENCE MARITIME LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter.
R. C. Luxembourg B 47.320.

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur André d'Harcour, capitaine au long cours, demeurant à L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter, né à Bressoux (B) le 9 septembre 1945,

associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée AGENCE MARITIME LUXEMBOURG, S.à r.l., en abrégé AMARLUX, S.à r.l. T & T avec siège social à L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 47.320,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 305 du 17 août 1994,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire instrumentant, en date du 5 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 7 janvier 1995,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire instrumentant, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 569 du 24 mai 2003.

Le comparant est devenu suite à une cession de parts sous seing privé en date du 12 juillet 2005, associé unique, de laquelle cession de parts une copie restera annexer au présent acte.

Est intervenu aux présentes:

Monsieur André d'Harcour, préqualifié, en sa qualité de gérant, lequel après avoir pris connaissance des cessions de parts, déclare les accepter.

Ensuite l'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au prédites cessions de parts du 12 juillet 2005 l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent cinquante euros (24.750,- EUR), divisé en cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à l'associé unique Monsieur André d'Harcour, demeurant à L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en AGENCE MARITIME LUXEMBOURG, en abrégé AMARLUX.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de AGENCE MARITIME LUXEMBOURG, en abrégé AMARLUX.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. d'Harcour, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, vol. 25CS, fol. 29, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 août 2005.

P. Decker.

(075129.3/206/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

BOUCLE LOCALE RADIO LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 90.078.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

(072339.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70373

RÂM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.127.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(072340.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

AGON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.327.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072341.3/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SIMON & CHRISTIANSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, rue Pafebruch.
R. C. Luxembourg B 55.631.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire et par le conseil d'administration du 10 juin 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens Christiansen, Administrateur-Délégué & Président du Conseil d'Administration demeurant à Niederranven (Luxembourg);

- Monsieur Denis Cridel, Administrateur, demeurant à Thionville (France);

- Monsieur Marcel Hetto, Administrateur, demeurant à Junglinster (Luxembourg);

- Monsieur Andreas Wener, administrateur, avec adresse professionnelle au, 25, Olkstrasse, Konz, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Olivier Webert, administrateur, avec adresse professionnelle au 11, rue Le Kem, F-57180 Terville, aux fonctions d'administrateur.

Les administrateurs présents désignent à l'unanimité Monsieur Jens Christiansen comme Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Aloyse Scherer en tant que commissaire aux comptes et nomme la société MAZARS S.A. en tant que réviseur d'entreprises indépendant.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072395.3/657/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

DEA S.A. (DEVELOPPEMENTS, ECONOMIES & ASSOCIES), Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 99.440.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(072342.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

EURO-CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 75.671.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2005

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Gilbert Divine, 32, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Raul Marques, 32, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Philippe Slendzak, 5, rue Emile Bian, L-1235, Luxembourg et Monsieur René Schlim, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072347.3/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

AVIALEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 68.300.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Signature.

(072349.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

TS KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 110.498.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of August.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process,

represented by Miss Rachel Uhl, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 24, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as

amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TS KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the subsequent year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the sole shareholder as sole manager of the Company for an unlimited period of time.
2. Fix the registered seat of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours et ayant son siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le conseil de gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., désignée ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer l'associé unique comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Fixer l'adresse du siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, vol. 25CS, fol. 46, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

J. Elvinger.

(081970.3/211/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

TECH SYSTEME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.674.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005. Signature.
(072351.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

NIGRICOLIS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 74.224.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005. Signature.
(072363.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.385.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2003

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072365.3/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

LIRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 93.795.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIRIN S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 674 du 26 juin 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 93.795.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Monsieur Charles Besnehard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Anne-Rose Goebel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2005.

2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, avec effet au 1^{er} mai 2005.

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Besnehard, A.-R. Goebel, N. Krachmanian, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2005.

P. Decker.

(075132.3/206/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

LIRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 93.795.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 19 août.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(075133.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

SPIKE PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(072366.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

TRANSIMMOB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.298.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2005

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul Marques, 32, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, 16, rue Dante, L-1412, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01995.

(072369.3/657/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

MULTI-INVESTMENT FUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 95.662.

Les comptes consolidés au 31 octobre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01837, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(072371.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

MERMAID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 66.340.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01915, a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour MERMAID S.A.

G. Birchen

Administrateur

(081201.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

MERMAID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 66.340.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01916, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour MERMAID S.A.

G. Birchen

Administrateur

(081203.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

TIROSTEM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 17, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.994.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIROSTEM S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 17, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1314 du 11 septembre 2002,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 avril 2005, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.944.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Monceau, demeurant à Frisange, 3, rue de Bettembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du nombre d'actions de 31 actions sans valeur nominale à 25.000 actions d'une valeur nominale de 1,24 EUR chacune.

2.- Changement du nombre et de la valeur nominale des actions du capital autorisé.

3.- Modification afférente des alinéas 1^{er} et 5 l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 3.

(Alinéa 1^{er}). «Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale d'un euro virgule vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune.»

(alinéa 5). «Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) par création de 250.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de un euro virgule vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune.»

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre d'actions de trente et une (31) actions sans valeur nominale à vingt-cinq mille actions (25.000) actions d'une valeur nominale d'un euro virgule vingt-quatre cents (1,24 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la valeur des actions du capital autorisé, avec introduction d'une valeur nominale de 1,24 EUR.

Troisième résolution

En conséquence l'assemblée générale décide de modifier les alinéas 1^{er} et 5 de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 3.

(Alinéa 1^{er}). «Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale d'un euro virgule vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune.»

(alinéa 5). «Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) par création de 250.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de un euro virgule vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Origer, M. Mayer, F. Monceau, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, vol. 149s, fol. 52, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 août 2005.

P. Decker.

(075136.3/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

LIME REFR IN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 90.423.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIME REFR IN S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 4 février 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 90.423.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Monsieur Charles Besnehard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Anne-Rose Goebel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2005.

2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, avec effet au 1^{er} mai 2005.

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Besnehard, A.-R. Goebel, N. Krachmanian, P. Decker.
Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2005.

P. Decker.

(075134.3/206/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

LIME REFR IN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 90.423.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 19 août 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(075135.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

GLOBAL SPORTS ENTERTAINMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 110.461.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

ASTRO OVERSEAS LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda.

The founder is here represented by Mr Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée» as amended, and the present Articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is GLOBAL SPORTS ENTERTAINMENT, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, under-writing firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is USD 15,500 (fifteen thousand five hundred United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares of USD 31 (thirty-one United States Dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on February 1st and closes on January 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of January, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Upon the winding-up of the Company, any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall first be applied to pay back the amounts paid up on the shares. Any remaining assets shall then be distributed among the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in Article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on January 31, 2006.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by ASTRO OVERSEAS LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 15,500 (fifteen thousand five hundred United States Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Augustus Ralph Marshall, Director, residing at 2 Lorong Lembah Tunku, Bukit Tunku, 50480 Kuala Lumpur, Malaysia;

- Dato' Haji Badri Bin Haji Masri, Director, residing at 6, Jalan SS 5B/5, Kelana Jaya, 47301 Petaling Jaya Selangor Darul Ehsan, Malaysia;

- Ms Rohana Binti Tan Sri Datuk Hj Rozhan, Chief Financial Officer, residing at No. 45, Jalan Changkat Datuk Sulaiman, TTDI Hills, Taman Tun Dr Ismail, 60000 Kuala Lumpur, Malaysia.

In accordance with Article 11 of the article of association, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

ASTRO OVERSEAS LIMITED, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera GLOBAL SPORTS ENTERTAINMENT, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 15.500 (quinze mille cinq cents Dollars des Etats-Unis), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 janvier, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 janvier 2006.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ASTRO OVERSEAS LIMITED prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 15.500 (quinze mille cinq cents Dollars des Etats-Unis) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Augustus Ralph Marshall, Directeur, résidant au 2 Lorong Lembah Tunku, Bukit Tunku, 50480 Kuala Lumpur, Malysie;

- Monsieur Dato' Haji Badri Bin Haji Masri, Directeur, résidant au 6, Jalan SS 5B/5, Kelana Jaya, 47301 Petaling Jaya, Selangor Darul Ehsan, Malysie;

- Madame Rohana Binti Tan Sri Datuk Hj Rozhan, Directeur Financier, résidant au No. 45, Jalan Changkat Datuk Sulaiman, TTDI Hills, Taman Tun Dr Ismail, 60000 Kuala Lumpur, Malysie.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, vol. 25CS, fol. 45, case 11. – Reçu 126,71 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

J. Elvinger.

(081338.3/211/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

PAMIR S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 39.047.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(072384.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ASHA S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 29.042.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(072385.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 82.424.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(072387.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

STEYN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.697.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures / Signatures

(072389.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 25.168.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., (the «Company»), a «société anonyme», established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 25.168), incorporated by a notarial deed on November 19, 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 57 of March 9, 1987. The Articles of Incorporation of which have been amended for the last time pursuant a private deed on April 3, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 965 of November 6, 2001.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mr Guy Kettmann, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor.
- 2) Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2004.

- 3) To resolve the liquidation of the Company.
- 4) To appoint a Liquidator and to determine his powers.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders hears the report of the Board of Directors as well as the report of the Statutory Auditor of the Company's financial year as per December 31, 2004.

A copy of the report of the Statutory Auditor will remain annexed to the present deed.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to approve the Company's balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2004.

The meeting decides to affect the total profit amounting to three million one hundred and nine thousand eight hundred and seventy-eight Euro (3,109,878.- EUR) as follows:

- forty-eight thousand five hundred and forty-two Euro (48,542.- EUR) to the legal reserve,
- three million sixty-one thousand three hundred and thirty-six Euro (3,061,336.- EUR) to the account carried forward.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 25.168), constituée suivant acte notarié du 19 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et numéro 57 du 9 mars 1987. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 3 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 du 6 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Kettmann, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2) Présentation et approbation du bilan et du compte des pertes et profits au 31 décembre 2004.
- 3) Dissolution anticipée de la Société.
- 4) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II. Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires entend le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes de la Société sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Une copie du rapport du commissaire aux comptes restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'approuver le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes de la Société, arrêtés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de répartir le bénéfice disponible s'élevant à trois millions cent neuf mille huit cent soixante-dix-huit euros (3.109.878,- EUR) comme suit:

- quarante-huit mille cinq cent quarante-deux euros (48.542,- EUR) à la réserve légale,
- trois millions soixante et un mille trois cent trente-six Euro (3.061.336,- EUR) au compte résultats reportés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Kettmann, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2005, vol. 895, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(081026.3/239/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

VASIKKA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.379.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(072390.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

HYDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.295.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Schoonbroodt / F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

- / Signatures

Administrateur A / Administrateur B

(072391.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

FINALTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 80.538.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire du 20 avril 2005

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Gilbert Divine et Monsieur Raul Marques en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer et Monsieur René Schlim. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072392.3/657/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

TS KOENIGSALLEE GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 110.497.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process,

represented by Miss Rachel Uhl, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 24, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. It may further act as general partner to any partnership.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TS KOENIGSALLEE G.P, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the subsequent year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the sole shareholder as sole manager of the Company for an unlimited period of time.
2. Fix the registered seat of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours et ayant son siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut encore agir comme associé commandité de toute société en commandite.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE G.P, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le conseil de gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., désignée ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer l'associé unique comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Fixer l'adresse du siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, vol. 25CS, fol. 46, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

J. Elvinger.

(081967.3/211/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

A.D.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.574.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire de la société A.D.N. S.A. établie et ayant son siège social au 29, av. Pasteur L-2311 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro 53.574 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 mai 2005 à 17h

L'assemblée renouvelle le mandat de Madame Nicole Vanden-Berghe comme Administrateur.

L'assemblée renouvelle le mandat de Madame Thérèse Brasseur comme Administrateur.

L'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Gérard Nepper comme Administrateur.

L'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Pascal Nepper comme Commissaire aux comptes.

L'assemblée décide que ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité par les actionnaires et la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour A.D.N. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072399.3/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

**EXPERT CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ROCORP HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.819.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juillet 2005, que:

1. le siège a été fixé au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
2. les organes sociaux ont été réorganisés complètement. Ont été nommé:

Administrateurs:

- Monsieur Marc Muller, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Luxembourg, le 21 août 1951.

- Monsieur Jean-Marc Faber, administrateur de sociétés, adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, né à Luxembourg, le 19 septembre 1965.

- Madame Pascale Loewen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, née à Luxembourg, le 7 avril 1966.

Commissaire aux comptes:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.849.

Pour remplacer les organes sociaux sortants les administrateurs Monsieur Pierre Schmit, Madame Gabriele Schneider, Jean Pirrotte et le commissaire aux comptes la société DIRILOU, S.à r.l.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072400.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

CA.SA. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 88.429.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour CA.SA. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / C. Day-Royemans

(081372.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.502.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2005 de l'associé unique de McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS II, S.à r.l., McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.502 que:

- Monsieur Hugo Neuman a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2005; et que

- Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} juillet 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS II, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081127.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 89.830.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2005 de l'associé unique de McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS II, S.à r.l., McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.830 que:

- Monsieur Hugo Neuman a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2005; et que

- Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} juillet 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS II, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081129.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

ONALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 109.394.

Statuts coordonnés délivrés aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2005.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(081506.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

McKesson INTERNATIONAL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.499.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2005 de l'associé unique de McKesson INTERNATIONAL CAPITAL, S.à r.l., McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.499 que:

- Monsieur Hugo Neuman a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2005; et que

- Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} juillet 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson INTERNATIONAL CAPITAL, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081131.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 748.100.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.540.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2005 de l'associé unique de McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., McKesson INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.540 que:

- Monsieur Hugo Neuman a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2005; et que

- Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} juillet 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081132.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

WALDECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.691.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour WALDECK S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(081934.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

70401

McKesson INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: USD 756.400.
 Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
 R. C. Luxembourg B 81.542.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2005 de l'associé unique de McKesson INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.542 que:

- Monsieur Hugo Neuman a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2005; et que

- Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, comptable, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} juillet 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081133.3/2460/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

SANCAR PROPERTY & TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
 R. C. Luxembourg B 49.152.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Signature.

(081219.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

BJ SERVICES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 192,265,000.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
 R. C. Luxembourg B 78.148.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of July.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, avenue de la Gare in L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76.063, duly represented by Mr Bernard Beerens, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 12 July 2005 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of BJ SERVICES COMPANY, S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 78.148, with registered office at 65, rue de la Gare in L-1611 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, dated 20 September 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 223 of 27 March 2001, amended for the last time pursuant to a deed of Mr Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 29 September 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 295 of 24 April 2001;

- the Company's capital is set at USD 192,265,000.- (one hundred ninety-two million two hundred sixty-five thousand US Dollars) represented by 1,922,650 (one million nine hundred twenty-two thousand six hundred fifty) shares, having of a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the appearing party as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- it grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at 65, rue de la Gare in L-1611 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, rue de la Gare à L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.063, ici dûment représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg le 12 juillet 2005 (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination BJ SERVICES COMPANY, S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.148, avec siège social au 65, rue de la Gare à L-1611 Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 223 du 27 mars 2001, modifié pour la dernière fois le 29 septembre 2000, en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 295 du 24 avril 2001;

- le capital social de la Société est fixé à USD 192.265.000,- (cent quatre-vingt-douze millions deux cent soixante-cinq mille dollars US), représenté par 1.922.650 (un million neuf cent vingt-deux mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- par la présente la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 65, rue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 juillet 2005, vol. 432, fol. 64, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 août 2005.

H. Hellinckx.

(081064.3/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

O.I. TX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,525.-.

 Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.485.

In the year two thousand and five, on the nineteenth of May.
Before Us, Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BAUPOST GROUP SECURITIES, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.) (the Sole Shareholder),

in its capacity as sole shareholder of O.I. TX, S.à r.l. (the Company), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 49, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97.485 and incorporated on 2 December 2003 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N° 25 dated 8 January 2004, amended on 24 June 2004 pursuant to a deed of same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 950 dated 24 September 2004,

for the purpose of holding an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Company.

The Sole Shareholder is hereby represented by Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing party holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a new class of shares to be designated as the Class D shares;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 75.- (seventy-five Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) to EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro) by way of the creation and issue of 3 (three) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) to be designated as Class D shares;

3. Subscription to the share capital increase specified under item 2. above and payment of the subscribed share;

4. Redistribution of the number of existing shares of the Company among the four share classes so that the share capital of the Company shall be divided into 126 Class A shares, 126 Class B shares, 126 Class C shares and 126 Class D shares;

5. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company which currently reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) divided into one hundred and sixty-seven (167) Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, one hundred and sixty-seven (167) Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one hundred and sixty-seven (167) Class C shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to a prorated portion of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence; provided, however, that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class A shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company MERCURE FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding), provided further that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class B shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company LANDY FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding), and provided that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class C shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company VIVIENNE FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding);»

and which will henceforth read as follows in order to reflect the changes under items 1., 2 and 4. above:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into one hundred and twenty-six (126) Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, one hundred and twenty-six (126) Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one hundred, twenty-sixty (126) Class C shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one hundred and twenty-sixty (126) Class D shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Each share is entitled to a prorated portion of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence; provided, however, that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class A shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company MERCURE FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding), provided further that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class B shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by

the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company LANDY FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding), provided that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class C shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company VIVIENNE FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding) and provided that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class D shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Swiss company CHAMPS FLEURIS HOLDINGS, S.à r.l. through CHAMPS FLEURIS MATRAN, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding).»

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed to the registration of the newly issued share and the new classes of shares; and

7. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of share of the Company which shall be designated as Class D shares.

As a result thereof, any reference to «shares» in the articles of association of the Company shall mean the Class A shares, Class B shares, Class C shares and the Class D shares collectively, unless otherwise specified.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 75.- (seventy-five Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) to EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro) by way of the creation and issue of 3 (three) new shares designated as Class D shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) (the Shares), (ii) to subscribe and hereby subscribes to the Shares and (iii) to fully pay up the Shares by a cash contribution amounting to EUR 75.- (seventy-five Euro) to be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to redistribute the number of existing shares of the Company among the four share classes so that the share capital of the Company shall be divided into 126 Class A shares, 126 Class B shares, 126 Class C shares and 126 Class D shares.

Fourth resolution

As a result of the first, second and third resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of the association of the Company which currently reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) divided into one hundred and sixty-seven (167) Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, one hundred and sixty-seven (167) Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one hundred and sixty-seven (167) Class C shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to a prorated portion of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence; provided, however, that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class A shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company MERCURE FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding), provided further that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class B shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company LANDY FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding), and provided that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class C shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company VIVIENNE FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding);»

and which will henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into one hundred and twenty-six (126) Class A shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, one hundred and twenty-six (126) Class B shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, one hundred and twenty-six (126) Class C shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one hundred and twenty-six (126) Class D shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Each share is entitled to a prorated portion of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence; provided, however, that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class A shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company MERCURE FINANCE, S.à

r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding), provided further that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class B shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company LANDY FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding), provided that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class C shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Luxembourg company VIVIENNE FINANCE, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding) and provided that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the Class D shares shall, to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in the real estate acquired by the Swiss company CHAMPS FLEURIS HOLDINGS, S.à r.l. through CHAMPS FLEURIS MATRAN, S.à r.l. less a pro rata share of the Company's liabilities (which liabilities shall be prorated based on the number of shares then outstanding).»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed the registration of the newly issued shares and the new class of share.

There being no further business on the agenda, the Meeting is adjourned at 6.00 p.m.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BAUPOST GROUP SECURITIES, L.L.C., une société ayant son siège social au 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.) (l'Associé Unique),

en sa qualité d'associé unique de O.I. TX, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 49, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.485 et constituée le 2 décembre 2003 par un acte de André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 25 du 8 janvier 2004, modifié le 24 juin 2004 par un acte du même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 950 du 24 septembre 2004,

pour les besoins de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la Société.

L'Associé Unique est ici représenté par Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch/Lallange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales désignée comme étant les parts sociales de Classe D;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 75,- EUR (soixante-quinze euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq euros) à 12.600,- EUR (douze mille six cents euros) par la création et l'émission de 3 (trois) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) désignées parts sociales de Classe D;

3. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus et paiement des parts sociales souscrites;

4. Redistribution du nombre des parts sociales existantes de la Société entre les quatre classes de sorte que le capital social de la Société sera réparti en 126 parts sociales de Classe A, 126 parts sociales de Classe B, 126 parts sociales de Classe C et 126 parts sociales de Classe D;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société qui a actuellement la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (12.525,- EUR) divisé en cent soixante-sept (167) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, cent soixante-sept (167) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et cent soixante-sept (167) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes; à condition toutefois que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) déten-

teur(s) des parts sociales de Classe A seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise MERCURE FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), à condition en outre que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe B seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise LANDY FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), et à condition enfin que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe C seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise VIVIENNE FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation).»

et qui aura désormais la teneur suivante afin de refléter les changements sous les points 1., 2. et 4. ci-dessus:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) réparti en cent vingt-six (126) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, cent vingt-six (126) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, cent vingt-six (126) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, et cent vingt-six (126) parts sociales de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes; à condition toutefois que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe A seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise MERCURE FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), à condition en outre que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe B seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise LANDY FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), à condition que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe C seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise VIVIENNE FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), et à condition que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe D seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société suisse CHAMPS FLEURIS HOLDINGS, S.à r.l. via CHAMPS FLEURIS MATRAN, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation).»

6. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et de la nouvelle classe de parts sociales; et

7. Divers.

III. que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales qui sera désignée comme étant les parts sociales de Classe D.

En conséquence de ce qui précède, toute référence aux «parts sociales» dans les statuts de la Société signifiera «parts sociales de Classe A», «parts sociales de Classe B», «parts sociales de Classe C» et «parts sociales de Classe D» collectivement, sauf stipulation contraire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter et par les présentes augmente le capital social de la Société d'un montant de 75,- EUR (soixante-quinze euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq euros) à 12.600,- EUR (douze mille six cents euros) par la création et l'émission de 3 (trois) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune désignées parts sociales de Classe D (les Parts Sociales), (ii) de souscrire et par les présentes souscrit les Parts Sociales et (iii) de libérer entièrement les Parts Sociales par un apport en espèces d'un montant 75,- EUR (soixante-quinze euros) à allouer au compte capital social de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de redistribuer le nombre des parts sociales existantes de la Société entre les quatre classes de sorte que le capital social de la Société sera réparti en 126 parts sociales de Classe A, 126 parts sociales de Classe B, 126 parts sociales de Classe C et 126 parts sociales de Classe D.

Quatrième résolution

En conséquence des première, deuxième et troisième résolutions, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui a actuellement la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (12.525,- EUR) divisé en cent soixante-sept (167) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, cent soixante-sept (167) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et cent soixante-sept (167) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes; à condition toutefois que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe A seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise MERCURE FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), à condition en outre que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe B seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise LANDY FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), et à condition enfin que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe C seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise VIVIENNE FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation).»

et qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) réparti en cent vingt-six (126) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, cent vingt-six (126) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, cent vingt-six (126) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, et cent vingt-six (126) parts sociales de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes; à condition toutefois que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe A seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise MERCURE FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), à condition en outre que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe B seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise LANDY FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), à condition que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe C seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société luxembourgeoise VIVIENNE FINANCE, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation), et à condition que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de Classe D seront, dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, égaux aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans l'immeuble acquis par la société suisse CHAMPS FLEURIS HOLDINGS, S.à r.l. via CHAMPS FLEURIS MATRAN, S.à r.l. déduction faite d'une partie proportionnelle du passif de la Société (lequel passif sera proportionnel au nombre de parts sociales alors en circulation).»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et de la nouvelle classe de parts sociales.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée à 18.00 heures.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ deux mille euros.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est établi qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Gammal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

J. Elvinger.

(080930.3/211/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

O.I. TX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.485.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

J. Elvinger.

(080931.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

COMPLETE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 72.379.

L'an deux mille cinq, le vingt huit juin, la séance est ouverte à 14 heures 30.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPLETE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72.379, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 6 du 4 janvier 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, en date du 28 juin 2002 publié au Mémorial C numéro 1383 du 24 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoï, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination de deux liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateurs:

- Maître Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;
- Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Troisième résolution

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré aux liquidateurs le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Maître Victor Elvinger;
- Maître Catherine Dessoï;
- Maître Serge Marx;

membres du Conseil d'Administration et à

- EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Commissaire aux Comptes de la Société, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dessoay, S. Silvestro, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 148S, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

J. Elvinger.

(080916.3/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

SILICE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 95.073.

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SILICE EUROPE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95.073, (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 939 du 12 septembre 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié du 17 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 8 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Mignon, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Rubeo-Lisa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la Société.

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société FIDALUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de Société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Mignon, P. Rubeo-Lisa, J.-P. Verlaine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2005, vol. 895, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(081025.3/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.315.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Signatures.

(081221.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

DECOFILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.473.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(081473.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

ORANGE ALTERNATIVE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.955.

Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 août 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(081474.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

AEB-INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsrat der AEB- INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY (die «Verwaltungsgesellschaft»), die Verwaltungsgesellschaft des AEB-INTERNATIONAL PORTFOLIOS (der «Fonds»), die als Liquidator des Fonds fungierte, hat das Liquidationsverfahren des Fonds mit Wirkung zum 31. Januar 2005 abgeschlossen.

AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY

Der Verwaltungsrat

(04708/755/9)

70411

DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.211.

Les actionnaires de DEXIA LUXPART sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 janvier 2006 à 11.00 heures au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2005; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires au porteur désireux de participer à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant la date de l'Assemblée auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (04740/755/22)

Le Conseil d'Administration.

VECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 89.019.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 27 janvier 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

I (04742/788/14)

Le Conseil d'Administration.

SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.229.

The quorum required by law not having been reached at the first extraordinary general meeting of shareholders held on December 16th, 2005 a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered on January 27, 2006, at 3.00 pm., in order to decide on the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the accounting year of the Company: from October 1 until September 30 in place of January 1 until December 31. Modification of first paragraph of Article 28 as follow: «The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and shall terminate on the thirty of September with the exception of the accounting year «2006» which shall begin on the first of January 2006 and shall terminate on the thirty of September 2006.»
2. Updating of Articles 3, 5, 19, 21, 22 and 31 further to the implementation of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at simple majority of the shares present or represented at the meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by proxy. Proxies are available at the domicile of the Fund.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on January 25th, 2006 with KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (04749/755/24)

The Board of Directors.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 34.726.

Nous vous donnons par la présente convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. qui aura lieu au siège social, devant notaire, le 16 janvier 2006, à 11.00 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers

I (04763/250/14)

Pour le Conseil d'Administration.

HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 83.256.

Hiermit wird allen Aktionären der HPM INVEST SICAV (die «Investmentgesellschaft») mitgeteilt, dass die

ZWEITE AUßERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 27. Januar 2006 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft im Hinblick auf die Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes.

Die Punkte, der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Eine außerordentliche Generalversammlung vom 27. Dezember 2005 hat das o.g. Quorum nicht erreicht, so dass, gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, anlässlich dieser Versammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt ist und die Beschlüsse mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile getroffen werden.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 23. Januar 2006 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der HPM INVEST SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4022 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4001 angefordert werden.

Luxemburg, im Dezember 2005.

I (04769/755/31)

Der Verwaltungsrat.

SARAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 janvier 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Décision à prendre quant à l'établissement d'un capital autorisé de 1.365.000,- EUR
- Modification afférente de l'article 5

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04784/755/14)

Le Conseil d'Administration.

70413

BETULLA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 67.124.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 16 janvier 2006 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Transfert du siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
6. Divers.

I (04777/000/18)

Le Conseil d'Administration.

PARAWOOD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 67.926.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le 17 janvier 2006 à 11.00 heures, devant le Notaire Lecuit, à Luxembourg, 31, boulevard du Prince-Henri pour délibération sur l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation;
- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- Clôture de la liquidation;
- Indication du lieu où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant une période de cinq ans;
- Divers.

I (04792/320/17)

PARAWOOD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 67.926.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

au siège social le 16 janvier 2006 à 14.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur.
2. Nomination du commissaire-vérificateur.
3. Divers.

I (04793/320/13)

HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 83.256.

Hiermit wird allen Aktionären der HPM INVEST SICAV (die «Investmentgesellschaft») mitgeteilt, dass die

ZWEITE AUßERORDENLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 27. Januar 2006 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen stattfinden wird.

Tagesordnung:

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft im Hinblick auf die Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

2. Verschiedenes.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung am 27. Dezember 2005 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent der ausgegebenen Anteile, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte, der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können auch per Fax der Zentralverwaltungsstelle der HPM INVEST SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4001 eingereicht werden, müssen aber im Original bis zur Außerordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 23. Januar 2006 anzumelden (Telefonisch unter 00352 / 44 903 - 4022 oder per Fax 00352 / 44 903 - 4001).

Luxemburg, im Dezember 2005

I (04785/755/32)

Der Verwaltungsrat.

CLAMART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.062.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 6 janvier 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (04669/000/21)

Le Conseil d'Administration.

MIDOC INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.809.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on January 6, 2006 at p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at September 30th, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Resignation of all Directors and of the Statutory Auditor and appointment of their replacement
5. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from October 1st, 2005 until the present Extraordinary General Meeting
6. Transfer of the corporate seat
7. Miscellaneous.

II (04696/795/18)

The Board of Directors.

70415

MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 36.216.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich le 9 janvier 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation du bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Elections statutaires
5. Divers

II (04705/751/16)

Le Conseil d'Administration.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 54.815.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 9 janvier 2006 à 11.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04707/755/14)

Le Conseil d'Administration.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de AGGIOR S.A., Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 7 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, une nouvelle Assemblée se tiendra le jeudi 19 janvier 2006 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04617/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) ALTERNATIVE STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.046.

The Extraordinary General Meeting convened on 12 December 2005 at 3.00 p.m. could not deliberate legitimately on the agenda below, because the quorum had not been reached. As a consequence, the shareholders of ING (L) ALTERNATIVE STRATEGIES (the «Company») are invited to the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the offices of ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch in L-2965 Luxembourg, on 13 January 2006 at 3.00 p.m. in order to modify the articles of incorporation in accordance with the following agenda and proposals of decisions:

70416

Agenda:

1. The proposed modification of article 1 of the Articles of Incorporation is to change the name of the Company into **SELECTED ABSOLUTE STRATEGIES**;
2. The proposed modification of the article 5 is to amend the fourth paragraph as follows: «The initial capital of the Company was of forty thousand US Dollars (40,000.- USD), represented by four thousand (4,000) shares fully paid of no par value» instead of «The initial capital of the Company was of forty thousand US Dollars (40,000.- USD), represented by four thousand (4,000) shares fully paid of no par value of the Sub-Fund denominated ING (L) ALTERNATIVE STRATEGIES - Balanced Growth (formerly BBL ALTERNATIVE STRATEGIES - Balanced Growth)».

The bearer shareholders and proxies must be deposited at the headquarters or branch offices of ING LUXEMBOURG, at least five clear days before the Meeting.

The Meeting may deliberate legitimately no matter how much capital is present or represented. Decisions shall be taken by a two third majority of the votes that are present or represented.

The draft of the modified articles of incorporation is available at the registered office of the Company as well as at the entities in charge of the financial service.

II (04652/755/28)

The Board of Directors.

SOUTHERN LIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.898.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *13 janvier 2006* à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04649/000/17)

Le Conseil d'Administration.

GERAM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *5 janvier 2006* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (04634/795/15)

Le Conseil d'Administration.